Écrit par Ministère de la santé
Lundi, 07 Novembre 2016 19:09 -

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, Matthias FEKL, Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, Thierry MANDON, Secrétaire d’État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Christophe SIRUGUE, Secrétaire d’État chargé de l’Industrie, ont réuni ce jour le Comité Stratégique de Filière (CSF) des Industries et Technologies de Santé du Conseil national de l’industrie, en présence de Marc de GARIDEL, Président du Groupe IPSEN, Président du G5 Santé et Vice-Président du Comité Stratégique de Filière.

Cette réunion a été l’occasion de dresser un état d’avancement des 37 mesures du contrat de filière signé le 5 juillet 2013, modifié par l’avenant du 26 mai 2015, et de souligner l’accomplissement de près de la moitié d’entre elles.
Une deuxième phase de travail est lancée pour finaliser 14 mesures. Parmi les avancées majeures :
la facilitation des partenariats de recherche public-privé, l’accroissement de la recherche translationnelle, la promotion de la recherche en soins primaires, la simplification des procédures d’importation et d’exportation, le lancement d’un label de l’offre française à l’international, la valorisation des sites bio production, ainsi que la mise en place de la convention unique pour la recherche hospitalière.

Cette réunion a également été l’occasion de signer un nouvel avenant au contrat et de lancer une seconde phase autour de 13 mesures déjà engagées et l’ajout de 5 nouvelles mesures, en cohérence avec les stratégies nationales de santé et d’e-santé 2020, la loi de modernisation de notre système de santé et les mesures annoncées le 11 avril dernier à l’occasion de la réunion du Conseil Stratégique des Industries de Santé. Ces nouvelles mesures comprennent notamment la création d’un outil européen visant à renforcer la position française en «

santé-environnement
»
, la structuration de la filière d'analyse des données de santé, l'intégration de la télémédecine dans l'offre de soins globale
,
le financement des start-ups de la filière santé et la réalisation d'une étude comparative européenne des politiques industrielles de
s
anté
.

Le Conseil national de l'industrie est une instance permanente d'expertise et de consultation pour le gouvernement, représentative de tous les acteurs de l'industrie. C'est un lieu d'élaboration et de conduite d'actions de transformation et de développement du tissu productif français à travers ses quatorze Comités stratégiques de filière (CSF). Plus d'informations sur http://www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie

Le CSF Industries et Technologies de Santé, créé en 2013, est le lieu d'échanges entre l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics, industriels, professionnels de santé et chercheurs, permettant une prise de conscience des enjeux et une construction d'une vision stratégique partagée de la médecine de demain. C'est également un lieu de mise en œuvre, où des mesures concrètes sont construites en lien avec les acteurs économiques, assurant leur pérennité et leur pertinence. Ses membres poursuivent un objectif commun de développement en France des capacités industrielles, de R&D et d'exportation, du financement des entreprises innovantes, mais aussi d'amélioration de la sécurité et de l'indépendance sanitaire.